PRÊT DE LA SALLE DES FÊTES

40€	Location par les administrés de la commune
300€	Location par des personnes extérieures (avec la cuisine)

Toute réservation doit être accompagnée d'un chèque de caution à l'ordre du Trésor public de 500€, et d'un chèque de caution de 200€ pour le nettoyage, d'une attestation d'assurance et de la photocopie de la carte d'identité du preneur.

Il sera établi un état des lieux à la remise des clés ainsi qu'a la restitution.

Les locaux et le matériel mis à disposition devra être rendu dans l'état de propreté initial.

La cuisine comprend une chambre froide, une table de cuisson et un four de type domestique.

Il n'y a pas de lave vaisselle mis à disposition.